

sent tenir en sond. pays, et avoir singulier esgard sur ces fortz, comme chose si importante et dont si grand dangier pourroit succéder par mesgarde, pressant sur ce poinct autant que possible sera, et retiendra led. Berty bien par le menu ce que sur ce que dessus led. évesque se laissera entendre, pour en faire rapport à son retour. Faict à Bruxelles soubz le nom de son altèze icy mis, le... jour de Septembre 1567.

Bijlage C.

VERZOEK VAN PRINS WILLEM I AAN DE STAD LUIK,
OM VRIJEN DOORTOCHT.

(Zie bladz. 137.)

1. Le Prince d'Oranges, Comte de Nassow, Seigneur Baron de Breda, Diest, etc.

Messieurs. Me confiant, qu'estez assez informez des urgentes causes, qui m'ont contraint de prendre à la main la présente deffense contre l'horrible et non jamais ouye cruaulté et tyrannye puis naguaires exercée par le duc d'Alva et ses adhérens contre les poeures Chrestiens et autres inhabitans de pays-bas, ne m'extenderay à vous en faire icy aucune spécification, et come à cest effect il a pleu au Seigneur Dieu me donner présentement le moien par ceste armée, avec laquelle, soubz la conduyte de sa divine Ma^{te}, j'espère de délivrer de ses exécrables oppressions non seulement ledit pays-bas, ains aussy garantir et préserver de semblable tyrannie tous autres pays circumvoisins, sur lesquels ledit duc d'Alva pretend d'extendre avec le temps sa raige et fureur et les mettre aux miesmes servitudes et inquisition, come il a fait ledict pays bas, ainsy que puis naguaires il a jà démontré, en occupant et se saisissant des terres et Seigneuries de l'empire, vous en ay partant bien voullu sur ce faire ce mot pour vous pryer, que me veulliez donner libre passage avecq ceste mesme armée par v^{re} ville de Liège, come suys informé, que ne

pourroys avoir meilleur passage, que par icelle, ou laentour, et m'assister de vivres et autres choses nécessaires, en les paieant à raisonnable pris, ce que seray prest de deservir en temps et lieu vers vous. Et espérant, que pour la singulière affection, qu'avez à l'entretènement des privilèges de l'empire et de v̄re propre bien et salut, mesmes pour ne tomber ci après entre les mains de si barbares et cruels tirans, ne me voldriés refuser ceste mienne juste demande et par là empescher ung si grand bien, que le Sr. Dieu présente maintenant pour la délivrance de tous oppressez, me deporteray icy vous faire plus longues lettres, vous pryant itérativement, que, les raisons susdites considérées, me veuilliés accomoder en cecy et sur ce déclarer et mander v̄re bonne volonté et résolution le plustoest, quil serat possible, du moins endedens vingt - quatre heures pour point perdre le temps et occasion, que Dieu présente maintenant, et à tant prieray Dieu à vous, Messieurs, octroyer en tout heur sa tres beningne grace. Escript en la maison forte de Wytthem chez mon camp, le quattresme jour d'Octobre 1568.

Messieurs, en faisant ce que dessus vous ay requiz, tiendray la main et donneray tel orde vers mon exercite, quil n'adviedra nulle folle ou pillage en v̄re pays. Guillé de Nassau.

A Messieurs les Burgemestrez, Jurez, Conseil et généralité des trengte-deux mestiers de la bonne ville de Liège.

II. A Mongr. le Prince d'Oranges, Comte de Nassau etc.

Monsieur! Aieans par la trompette de v̄re Excellence, porteur d'iceste, reçeu ce-jourdhuy entre les huyt et nueff heures de matin lettres de v̄re Exc^{ce} daultées de quattre de ce mois, n'avons voulu faillir de incontinent en faire overture et déclaration. Dont selon l'advis et délibération sur ce priesse advertissons v̄re Exc^{ce}, que les demandes y contenues ne concernent seulement le fait particulier des Burgemestres, Jurez, Conseil et trengtedeux bons mestiers de ceste cité, mais ossy la Grace de N. S. R^{me} et